



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

salles de cinéma

Question écrite n° 86452

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les salles de cinéma munis d'un écran numérique. Il souhaiterait en connaître le nombre et les évolutions envisagées.

Texte de la réponse

Le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) a dénombré 930 salles équipées en numérique et 298 établissements au 31 janvier 2009, soit 17 % des écrans et 14,4 % des établissements français (5 472 salles ou écrans et 2 068 établissements). D'après les dernières statistiques disponibles, elles sont aujourd'hui 1 452 dans 475 établissements, soit 26,5 % des écrans et 23 % des établissements. Le parc de salles français pourrait être équipé en numérique d'ici trois à cinq ans, grâce à la loi relative à l'équipement numérique des établissements de spectacles cinématographiques en cours de promulgation et à un plan d'aide mis en place par le CNC qui permettra, avec le concours des collectivités territoriales, de consacrer près de 125 MEUR à des aides à l'équipement.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86452

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 2010, page 8981

Réponse publiée le : 26 octobre 2010, page 11653